



NOE - POLITIQUE SALARIALE 2025

**3^e (et dernière) séance de négociation :
une dernière proposition de budget à 2,8%,
assortie d'un supplément d'intéressement**

MBDA France, le 06 Mars 2025

Le mardi 04 mars 2025 a eu lieu la dernière réunion des NOE 2025. Lors de cette dernière réunion de négociation, la Direction a présenté aux Organisations Syndicales un projet d'accord qui est soumis à signature jusqu'à la date limite du 11 Mars 2025.

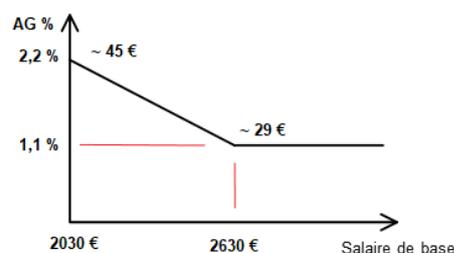
Après avoir annoncé une nouvelle proposition à 2,7% qui fut unanimement rejetée par les 3 OS présentes, une suspension de séance a été demandée. Cela a permis à la DRH de se concerter à nouveau avec la Direction Générale et de revenir avec une dernière proposition.

Voici les principales évolutions présentées dans cette ultime proposition :

- **Une amélioration du budget de politique salariale**

*Le budget est désormais fixé à **2,80%** et se répartit comme présenté ci-dessous.
Il est toujours assorti d'une mesure spécifique portant sur l'AG des bas salaires.*

Catégorie d'emplois	A à D	E à H
AG	1,10	-
AI	1,25	2,70
Ancienneté	0,45	-
Spécifique début carrière (limité à 3 ans)	-	0,10
TOTAL	2,80	2,80



- **L'ajout d'une prime uniforme de 500€ bruts**

Le versement devrait avoir lieu sous la forme d'un intéressement exceptionnel et sous réserve que l'accord NOE 2025 soit validé.

Pour mémoire, voici un rappel des mesures déjà obtenues lors des précédentes réunions de négociation :

- ***La prise en compte hors budget d'une partie de l'ancienneté des Mensuels,***
- ***Une clause de rendez-vous en cas de nouveau dérapage de l'inflation.***

Concernant le Forfait Mobilité Durable (FMD), la Direction a exposé ses premières propositions.

Les mesures présentées concernent plusieurs dispositifs, à savoir le covoiturage, le vélo et les transports en commun (Navigo) et seraient éventuellement cumulables en fonction des pratiques de chacun et dans la limite d'un plafond pour chaque dispositif.

Devant le manque de maturité du projet et l'absence d'équité envers les salariés ne pouvant prétendre à aucun des 3 dispositifs présentés, les Organisations Syndicales ont demandé que la Direction retravaille son sujet et qu'une négociation spécifique soit organisée rapidement sur cette thématique.

Suite à la demande des OS, la Direction s'est engagée à introduire un paragraphe spécifique sur la mise en place du FMD dans le projet d'accord NOE 2025 afin de confirmer ses engagements pour traiter ce sujet en 2025.

Considérations CFE-CGC

La CFE-CGC note avec intérêt les améliorations par rapport à la proposition du 25 Février 2025, à savoir l'augmentation du budget global et l'introduction d'une prime versée de manière uniforme.

Durant toute cette négociation 2025, la CFE-CGC a proposé et obtenu des améliorations significatives entre le projet initial du 13 Février et le projet d'accord proposé le 04 Mars par la Direction.

Si on regarde uniquement le budget global de politique salariale, nous sommes partis d'une première proposition à 2,1% pour arriver à cette dernière proposition à 2,8%.

On doit également souligner la prise en compte par la Direction d'une partie de l'ancienneté des Mensuels (à hauteur de 0,3% sur un global de 0,75%) pour respecter une équité de traitement face à l'augmentation des parts variables des IC au titre de la mise en place du projet CONVERGENCE (cette compensation devant prendre fin en 2026).

Même si les indices sont plutôt à la baisse, la **CFE-CGC** reste prudente au regard de l'inflation. Nous avons bien noté l'hypothèse retenue par la Direction lors de cette NOE 2025 (1% à mi année 2025) et nous surveillerons cet indicateur. La clause de rendez-vous est donc essentielle et indispensable pour nous protéger d'une situation qui peut évoluer dans un contexte international incertain.

Enfin, la Direction a clairement indiqué qu'en cas de non signature de cet accord NOE 2025, le budget de politique salariale reviendrait à la précédente proposition du 25 Février, à savoir 2,4% et sans versement de la prime de 500€.

À la suite de cette dernière réunion de négociation, la CFE-CGC a informé tous ses adhérents. Elle va rapidement consulter ses élus et représentants syndicaux des 3 sites MBDA France sur l'ensemble des propositions présentées dans l'accord NOE 2025 afin de statuer sur sa position.

*Vos représentants CFE-CGC sont à votre disposition.
N'hésitez pas à les contacter pour toute question ou complément d'information !*



D. DOUCET
(tous sites)



F. BONITEAU
(LPR)



F. BOUCHER
(BA/BS)



F. DA SILVA
(SSD)



Site Intranet : <https://digital.group.intra/sites/D092/fr>
Email : CFE-CGC@mbda-systems.com

